



Travaux mal faits rénovation salle de bain

Par fredounette

Le chantier de rénovation de ma salle de bains a été stoppé par mes soins le 13/11/21 lorsque je me suis aperçue de nombreuses malfaçons. Entre le 8 novembre et le 18 novembre 2021, je vis 10 jours sans salle de bains.

Le 15/12/21, lors d'une deuxième réunion de chantier, le responsable installation de LAPEYRE est OK pour tout casser et tout recommencer à leurs frais.

Malheureusement, il ne recommande pas les matériaux en temps voulu et fait exploser les délais de redémarrage du chantier. Le lundi 9 mai 2022, un nouvel ouvrier reprend le chantier et dépose entièrement ma salle de bains, avant de s'apercevoir qu'il va manquer du carrelage puis que les carreaux livrés ont 2 dimensions différentes et 4 tons différents !!!

Depuis le lundi 9 mai 2022, je vis sans salle de bains.

Un ami maçon professionnel me conseille de mettre un terme à ce chantier et de demander à LAPEYRE un remboursement intégral des sommes versées soit 4770 ? sous peine d'intenter un procès en justice.

Que me conseillez-vous ?

Merci par avance pour votre réponse.